

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
AIGLES, LAC DES	BADEAUX	TOUTES	<i>DU MARDI SUIVANT LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU TROISIEME VENDREDI DE JUIN</i>	21 JUIN - 2 SEPT
AIGLES, PETIT LAC DES	BADEAUX	TOUTES	<i>LAC AMÉNAGÉ EN 2012 OUVERT EN 2016 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>ET DIMANCHES</u> INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES
ALLONGÉ, LAC (LONG SUD)		TOUTES	<i>LAC AMÉNAGÉ EN 2007 OUVERT EN 2011 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIEME <u>SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
ANTOINE, LAC		TOUTES	<i>FRAYÈRE AMÉNAGÉE EN 2015 OUVERT EN 2018 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>ET DIMANCHES</u> INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
BILL, LAC	ARCAND	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>ET DIMANCHES</u> INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
BOL, LAC DU	BADEAUX?	TOUTES	<i>LAC AMÉNAGÉ EN 2010 OUVERT EN 2015 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS 5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
BON AIR, LAC	ARCAND	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES
BOIVIN, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGE EN 2016 OUVERTURE PREVUE EN 2020 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS</i>	FERMÉ
BOUCHARD, LAC	SEIG. CAP-DE-LA-MADELEINE	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5
BOULTER, LAC	SEIG. CAP-DE-LA-MADELEINE	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIEME SAMEDI DE JUIN ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
BUSE, LAC DE LA	SEIG. CAP-DE-LA-MADELEINE	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5
CADOTTE, LAC	BADEAUX	TOUTES	FRAYÈRE AMÉNAGÉE EN 2014. FERMÉ EN 2015-2016. <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIEME SAMEDI DE JUIN ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
CHASSEUR, LAC DU		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2016 OUVERTURE PRÉVUE EN 2020 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS	FERMÉ
CHAUSSÉES, LAC DES	BREHAULT	TOUTES	DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMÉDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME</u> <u>SAMÉDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS 5
CLARA, LAC	SEIG. CAP-DE- LA-MADELEINE	TOUTES	DU MARDI SUIVANT LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU <u>TROISIÈME VENDREDI DE JUIN</u>	21 JUIN - 2 SEPT
COSSETTE, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2017 OUVERTURE A DETERMINER DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS	FERMÉ
COUTEAU, GRAND LAC DU	SEIG. CAP-DE- LA-MADELEINE	TOUTES	DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMÉDI DE JUIN</u>	15 JUIN - 8 SEPT
COUTEAU, PETIT LAC DU	SEIG. CAP-DE- LA-MADELEINE	TOUTES	DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMÉDI DE JUIN</u>	15 JUIN - 8 SEPT
CULBUTE SUD, LAC DE LA	DRECHIAULT	TOUTES	DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMÉDIS INCLUS ENTRE LE <u>TROISIÈME VENDREDI DE MAI</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour	18 MAI - 8 SEPT SAMÉDIS 5
DALMAS, LAC	BREHAULT	TOUTES	AMÉNAGÉ EN 2003 OUVERT EN 2007 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS A L'EXCEPTION DES SAMÉDIS ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME</u> <u>SAMÉDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS DIMANCHES 5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
DECOSTE, LAC	LIVERNOIS	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS A L'EXCEPTION DES SAMEDIS DIMANCHES ET LUNDIS INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE JUIN ET LE MARDI SUIVANT LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE</i>	22 JUIN - 2 SEPT SAMEDIS DIMANCHES LUNDIS
DESCOTEAUX, LAC	BADEAUX	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS A L'EXCEPTION DES SAMEDIS ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
DOUCET, LAC		TOUTES	<i>LAC AMÉNAGE EN 2017 OUVERTURE A DÉTERMINER DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS</i>	FERMÉ
DUFF, LAC	LIVERNOIS	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS A L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
FER A CHEVAL, LAC		TOUTES	<i>LAC AMÉNAGE EN 2017 OUVERTURE A DÉTERMINER DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS</i>	FERMÉ
GLACIER, LAC AU	BADEAUX	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
GOBIN, LAC	BADEAUX	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour</i>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
HILDA, LAC	BADEAUX	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5
HY, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2015 OUVERT EN 2019 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI</u> <u>ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
ILSA, LAC (LISA)	BADEAUX	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2012 OUVERT EN 2016 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI</u> <u>DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
JEAN, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2015 OUVERT EN 2019 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI</u> <u>ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
JOCELYNE, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2008 OUVERT EN 2013 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI</u> <u>DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
LAFLEUR, LAC	ARCAND	TOUTES	FRAYÈRE AMÉNAGÉE EN 2016 OUVERT EN 2018 PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
LESSARD, LAC	SEIG. CAP-DE-LA-MADELEINE	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2001 OUVERT EN 2005 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI</u> <u>DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
LIGNE, LAC DE LA	BADEAUX	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5
LOA, LAC	ARCAND	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5
LYNX, LAC DU		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2009 OUVERT EN 2013 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>TROISIÈME VENDREDI DE MAI</u> <u>ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS 5
MADÉLON, LAC	NORMAND	TOUTES	DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS <u>ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME</u> <u>SAMEDI DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
NARROW, LAC	BADEAUX	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2002 OUVERT EN 2006 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI</u> <u>DE JUIN ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</u> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
PAUL, LAC	BADEAUX	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2005 OUVERT EN 2009. FERMÉ EN 2015-2016 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMÉDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME</u> <u>SAMÉDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS 5
PÉPIN, GRAND LAC	SEIG. CAP MADELEINE	TOUTES	AMÉNAGÉ EN 2004 OUVERT EN 2008 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMÉDIS ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME</u> <u>SAMÉDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS DIMANCHES 5
PÉPIN, PETIT LAC	SEIG. CAP MADELEINE	TOUTES	AMÉNAGÉ EN 2004 OUVERT EN 2008 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMÉDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMÉDI</u> <u>DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS 5
POTERIE SUPÉRIEUR, LAC	POTHERIE	TOUTES	DU MARDI SUIVANT LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU TROISIÈME VENDREDI DE JUIN	21 JUIN - 2 SEPT
RÂTEAU, LAC DU	BADEAUX	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
REGIS, LAC	SEIG. CAP-DE-LA-MADELEINE	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À CELLE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC Limite de 5 ombles/jour	5
RUSTY, LAC	LIVERNOIS	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
RUTH, LAC	BADEAUX	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2002 OUVERT EN 2006 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
SAUVAGE, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2009 OUVERT EN 2013 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>TROISIÈME VENDREDI DE MAI</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS 5
STÉPHANIE, LAC		TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2008 OUVERT EN 2013 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5

Document de travail

Ce tableau est à titre indicatif seulement. L'Ordonnance générale en vigueur demeure la référence officielle.

PLAN D'EAU	CANTON	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	OUVERTURE 2019
SIFFLEUX, LAC	BADEAUX	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS ET DIMANCHES INCLUS ENTRE LE <u>TROISIÈME VENDREDI DE MAI</u> ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE</i>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES
TÉLESCOPE, LAC	?	TOUTES	<i>LAC AMÉNAGÉ EN 2006 OUVERT EN 2010. FERMÉ EN 2015-2016. DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIEME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
WILLARD, LAC	BADEAUX	TOUTES	<i>LAC AMÉNAGÉ EN 2002. OUVERT EN 2006. DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5
WINDFIELD, LAC	BADEAUX	TOUTES	<i>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 2006 FRAYÈRE AMÉNAGÉ EN 2016 DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS À L'EXCEPTION DES SAMEDIS INCLUS ENTRE LE <u>VENDREDI VEILLE DU TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> Limite de 5 ombles/jour	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS 5

